

Annexe 1

Lettre transmise par le Transporteur à Infrastructure Canada

Vendredi 14 novembre 2014

Monsieur Vincent Jarry
Directeur principal
Projet du Nouveau Pont sur le Saint-Laurent
Infrastructure Canada
800, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 638
Montréal (Québec) H3B 1X9

**Objet : NPSL – Entente entre Infrastructure Canada et Hydro-Québec
Partage des coûts du projet et droits immobiliers**

Monsieur,

Pour faire suite à votre lettre datée du 16 octobre 2014, nous réitérons notre entière collaboration pour le déplacement et la délocalisation de certains actifs du réseau de transport (projet) dans le cadre du « Nouveau pont pour le Saint-Laurent » (NPSL).

Comme vous le savez, afin de pouvoir entreprendre ce projet, Hydro-Québec doit obtenir l'autorisation de la Régie de l'énergie (la Régie). À titre d'information, le processus d'autorisation de la Régie peut prendre entre 3 et 6 mois. Nous souhaitons donc déposer sous peu le dossier à la Régie, et pour ce faire, il est requis de lui indiquer les contributions financières respectives d'Hydro-Québec et d'Infrastructure Canada.

Plusieurs efforts ont été déployés par Hydro-Québec pour revoir le calcul de la contribution attendue d'Infrastructure Canada. Ainsi, certaines composantes ont été scindées, et ce, en raison du caractère particulier du projet.

Voici les modalités conduisant à la proposition de contribution financière qu'il nous apparaît équitable de réclamer d'Infrastructure Canada :

- Les coûts de base pour la délocalisation des deux pylônes 36 et 37, touchés par l'avis de résiliation du permis no 92-21-18 et pour la modification des pylônes 35 et 38 (seule activité nécessaire à la suite de la délocalisation des pylônes 36 et 37), seront assumés par Hydro-Québec. Ces coûts sont évalués à la somme de 11 997 400 \$;

- Les coûts associés au rehaussement des nouveaux pylônes N35 à N38 inclusivement, requis pour satisfaire aux exigences particulières d'Infrastructure Canada telles qu'elles seront décrites dans la proposition d'affaires, seront à la charge d'Infrastructure Canada. Ces coûts sont évalués à la somme de 1 600 000 \$;
- Le déplacement des pylônes N34, N39, N40 et N41 n'est requis que par la venue du NPSL. Les coûts associés seront assumés par Infrastructure Canada dans une proportion de 94 % suivant les principes comptables reconnus par la Régie. Ces coûts sont évalués à la somme de 10 901 600 \$;
- Les droits immobiliers, requis par Hydro-Québec pour la délocalisation et l'exploitation de ses nouvelles installations sur les terrains d'Infrastructure Canada aux fins du projet, doivent être obtenus pour un terme de 49 ans, et à plus long terme sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor du Canada.

Selon ces modalités, Infrastructure Canada assumerait 49 % du coût global du projet estimé à 25 194 800 \$, plus ou moins 15 %, soit la somme de 12 345 452 \$. Cette somme sera précisée et ajustée lors de l'émission de la facture finale selon le coût réel du projet.

Comme mentionné, afin de déposer le dossier à la Régie, la proportion assumée par le tiers ainsi que le montant de leur contribution financière doit être déterminé. Nous souhaitons obtenir votre confirmation à cet égard au plus tard le 21 novembre 2014.

Par la suite, une proposition d'affaires reflétant les termes ci-haut mentionnés vous sera transmise par Hydro-Québec dans un format connu et agréé par la Régie.

Il est entendu que toute contribution financière convenue entre Hydro-Québec et Infrastructure Canada est conditionnelle à l'autorisation de la Régie. Cette dernière pourrait établir un partage différent de celui proposé par la présente.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



Louis-Omer Rioux
Vice-président - Exploitation des installations
Hydro-Québec TransÉnergie

c. c. Raymond Champoux, HQT
Dominique Chartier, HQT
Alan Brissette, HQT
Sophie Baril, HQ – Affaires corporatives
Olivier Bergeron, HQT
Maryse Lavoie, HQT
Réjean Désilets, HQT